

**TRIBUNES LIBRES**

<a href="#">Tribunes libres.....</a>	<a href="#">1</a>
<a href="#">Récapitulatif des tribunes libres.....</a>	<a href="#">2</a>
<a href="#">2002 09 Joinville d'en haut, Joinville d'en bas.....</a>	<a href="#">4</a>
<a href="#">2003 11 Impôts locaux : Payer (beaucoup) plus pour avoir (encore) moins.....</a>	<a href="#">5</a>
<a href="#">2004 03 Joinville n'est pas une île.....</a>	<a href="#">6</a>
<a href="#">200410 Les services publics, clé de la sécurité pour tous.....</a>	<a href="#">7</a>
<a href="#">2004 11 « Dur et pénible ».....</a>	<a href="#">8</a>
<a href="#">2004 12 Quand on s'promène au bord de l'eau.....</a>	<a href="#">9</a>
<a href="#">2005 01 Les riverains des pompes à essence contre le risque de leucémie.....</a>	<a href="#">10</a>
<a href="#">2005 02 Une commune réduite au minimum vital.....</a>	<a href="#">11</a>
<a href="#">2005 03 La transparence et la rigueur.....</a>	<a href="#">12</a>
<a href="#">2005 04 L'air et le temps.....</a>	<a href="#">13</a>
<a href="#">2005 05 Services publics : situation critique .....</a>	<a href="#">14</a>
<a href="#">2005 06 Respecter notre ville, c'est la faire bouger.....</a>	<a href="#">15</a>
<a href="#">2005 09 De PLU en plus.....</a>	<a href="#">16</a>
<a href="#">2005 10 Trois fois non : au viaduc, aux bouchons, à la pollution.....</a>	<a href="#">17</a>
<a href="#">2005 11 Une ville accessible à tous.....</a>	<a href="#">18</a>
<a href="#">2005 12 La canaille.....</a>	<a href="#">19</a>
<a href="#">2006 01 Cinéma : clap de fin ou entracte ?.....</a>	<a href="#">20</a>
<a href="#">2006 02 L'argent de la misère.....</a>	<a href="#">21</a>
<a href="#">2006 03 Peut-on vivre sans culture ?.....</a>	<a href="#">22</a>
<a href="#">2006 04 Eau : revenir à une gestion directe pour maîtriser les prix.....</a>	<a href="#">23</a>
<a href="#">2006 05 Urbanisme : n'interdisons à la ville de vivre.....</a>	<a href="#">24</a>
<a href="#">2006 06 Autoroute : l'éternel retour des projets démentiels .....</a>	<a href="#">25</a>
<a href="#">2006 09 La danse et les activités culturelles manquent d'espace.....</a>	<a href="#">26</a>
<a href="#">2006 10 Des chaises vides dans les écoles de Joinville ?.....</a>	<a href="#">27</a>
<a href="#">2006 11 Pour un changement radical en matière d'énergie.....</a>	<a href="#">28</a>
<a href="#">2006 12 Élargissement des autoroutes A4 et A86 : un risque bien réel.....</a>	<a href="#">29</a>
<a href="#">2007 01 Concertations : le discours et la méthode.....</a>	<a href="#">30</a>
<a href="#">2007 02 Des logements pour tous.....</a>	<a href="#">31</a>

## Récapitulatif des tribunes libres

2007	Titre	Thème général	Point 1	Point 2	Réd.	Sign.
12/2007						
11/2007						
10/2007						
9/2007						
6/2007						
5/2007						
4/2007						
3/2007						
2/2007	Des logements pour tous	Logement	Hlm	Hauts de Joinville	BW	BW
1/2007	Concertations : la forme et le fond	Démocratie participative	Hauts de Joinville, TVM	Autoroute	BW	BW
<b>2006</b>	<b>Titre</b>	<b>Thème général</b>	<b>Point 1</b>	<b>Point 2</b>	<b>Réd.</b>	<b>Sign.</b>
12/2006	Élargissement des autoroutes A4 et A86 : un risque bien réel	Environnement	Autoroute	Transports	BW	BW
11/2006	Pour un changement radical en matière d'énergie	Environnement	Énergie	Économie solidaire	BW	BW
10/2006	Des chaises vides dans les écoles de Joinville ?	Droits	Sans papiers	Écoles	BW	BW
9/2006	La danse et les activités culturelles manquent d'espace	Culture	Danse	Musique	BW	BW
6/2006	Autoroute : l'éternel retour des projets démentiels	Environnement	Autoroute	Transports	BW	BW
5/2006	Urbanisme : n'interdisons à la ville de vivre	Urbanisme	PLU		BW	BW
4/2006	Eau : revenir à une gestion directe pour maîtriser les prix	Gestion municipale et intercommunale	Eau	Délégation service public	BW	BW
3/2006	Peut-on vivre sans culture	Théâtre	Baladins	François Dyrek	BW	BW
2/2006	L'argent de la misère	Logement	Hébergés ex-hôtel Campanile	Action sociale	BW	BW
1/2006	Cinéma : clap de fin ou entracte	Économie	Cinéma		BW	BW
<b>2005</b>	<b>Titre</b>	<b>Thème général</b>	<b>Point 1</b>	<b>Point 2</b>	<b>Réd.</b>	<b>Sign.</b>
12/2005	La canaille	Sécurité	Émeutes banlieue	Incendie Aviron Fanac	BW	BW
11/2005	Une ville accessible à tous	Aménagement	Handicapés	Locaux publics	BW	BW
10/2005	Trois fois non : au viaduc, aux bouchons, à la pollution	Environnement	Autoroute		BW	BW
09/2005	De PLU en plus	Urbanisme	PLU		JA	JA
06/2005	Respecter notre ville, c'est la faire bouger	Urbanisme	PLU	Logement	BW	BW
05/2005	Services publics : situation critique	Gestion municipale	Services publics		JA	JA
04/2005	L'air et le temps	Environnement	Transport	Énergie	BW	BW
03/2005	La transparence et la rigueur	Gestion municipale	Cour des comptes	Budget	BW	BW
02/2005	Une communauté réduite au minimum vital	Intercommunalité	Communauté d'agglomération	TVM	JA	JA
01/2005	Les riverains des pompes à essence contre le risque de leucémie	Environnement	Benzène	air	BW	BW

<b>2004</b>	<b>Titre</b>	<b>Thème général</b>	<b>Point 1</b>	<b>Point 2</b>	<b>Réd.</b>	<b>Sign.</b>
12/2004	Quand on s'promène au bord de l'eau	Environnement	Eau	Marne	BW	BW
11/2004	« Dur et pénible »	Gestion municipale	Suppression abattement	Services publics	BW	BW
10/2004	Les services publics, clé de la sécurité pour tous	Sécurité	Police	Services publics	BW	BW
09/2004	Des Hauts et des Bas	Environnement	Coopération Paris	Port	JA	JA
06/2004	Hauts de Joinville : vers un désert économique ?	Urbanisme	Haut de Joinville	Entreprises	BW	BW
05/2004	Une si jolie petite ville	Environnement			JA	JA
04/2004	Il ne fait pas bon vivre sous les ponts	Logement	Hlm		BW	BW
03/2004	Joinville n'est pas une île	Transports	Complémentarité	Intercommunalité	BW	BW
02/2004	Vélos : circulez, il n'y a rien à voir	Pistes cyclables	Absence de pistes		BW	BW
01/2004	Un début d'année à marquer d'une pierre noire	Rapport impôts services	Fermeture CMS	Hausse des taxes, loyers	BW	BW
<b>2003</b>	<b>Titre</b>	<b>Thème général</b>	<b>Point 1</b>	<b>Point 2</b>	<b>Réd.</b>	<b>Sign.</b>
12/2003	Défendons et développons le centre municipal de santé	Centre municipal de santé	Fermeture CMS		CDD CMS + BW	BW, JA, CG, MJ
11/2003	Impôts locaux : Payer (beaucoup) plus pour avoir (encore) moins	Gestion municipale	Suppression abattement	Fermeture CMS	BW	BW
10/2003	Il passera par ici , il passera par la	Transports	TVM		JA	JA
09/2003	(sans titre)	Centre municipal de santé	Fermeture CMS		CG	CG, MJ
06/2003	Un référendum pour l'Est parisien	Intercommunalité	Consultation à organiser		BW	BW
05/2003	Sécheresse	Gestion municipale	Subventions aux associations		BW	BW
04/2003	L'eau des Saints Pères	Île des St Pères	Sports	Marne	JA	JA
03/2003	Je ne laisserai personne dire que 20 ans c'est le plus bel âge pour Joinville...	Gestion municipale	20 ans gestion Aubry		BW	BW
02/2003	(sans titre)	Décentralisation	Finances communales		CG	CG, MJ
01/2003	Peur sur la ville	Urbanisme	Canadiens, Studios	Hauts de Joinville	BW	BW
<b>2002</b>	<b>Titre</b>	<b>Thème général</b>	<b>Point 1</b>	<b>Point 2</b>	<b>Réd.</b>	<b>Sign.</b>
12/2002	Brumes sur les quais	Culture	Fermeture CSC Jacques Prévert	Absence équipements	BW	BW
11/2002	Pas de tribune (campagne cantonale)					
10/2002	Pas de tribune (campagne cantonale)					
09/2002	Joinville d'en haut, Joinville d'en bas	Transports	Autoroute A4/A86	TVM	BW	BW

## 2002 09 JOINVILLE D'EN HAUT, JOINVILLE D'EN BAS

Depuis 30 ans, Joinville a eu l'impression de rester à l'écart de l'aménagement du territoire. Inexorablement, le flux de voitures augmente tandis que les infrastructures vieillissent. Des propositions existent pourtant, et deux intéressent notre ville.

Il s'agit d'abord du doublement de l'A4 par l'A86. Le périphérique de la proche banlieue est en voie d'achèvement à l'ouest. Il manque un tronçon, celui qui passe précisément par Joinville. En 1996, le Premier ministre Michel Rocard, déclarait d'utilité publique la réalisation d'un tunnel sous notre ville pour y faire passer l'autoroute.

Sa réalisation semble d'autant plus incertaine qu'aucun financement n'y est consacré. Le 11 juillet, la préfecture a présenté un projet qui utilise la bande d'arrêt d'urgence pendant les heures de pointe. Une voie supplémentaire de circulation est créée, qui devrait fluidifier le trafic. Pour les riverains, cette solution a de nombreux inconvénients.

L'absence d'accès pour les secours augmente les risques alors que les accidents sont nombreux dans cette portion. Rien n'est fait pour limiter les nuisances : les eaux de l'autoroute s'évacuent dans la Marne tandis que la protection anti-bruit est obsolète et que la circulation supplémentaire augmentera la gêne.

Le second projet qui intéresse Joinville est la réalisation du bus en site propre Trans Val de Marne (TVM), qui s'arrête aujourd'hui à la gare de Saint Maur et doit rejoindre dans un premier temps Champigny. Là, les crédits sont inscrits au contrat de plan signé entre l'État, la région et le département.

Nouveau Secrétaire d'État à la Réforme de l'État, Henri Plagnol, député de Saint Maur, a dit (Écho Île de France, 28/06) que le fait qu'il soit au gouvernement « peut aider à la solution de certains dossiers d'aménagement du territoire ». Plus précis, il souhaite « que le tracé [du TVM] épargne le vieux Saint Maur ».

Cette phrase a de lourdes conséquences pour Joinville. Renoncer à un itinéraire qui a fait l'objet de nombreuses études, c'est repousser une amélioration considérable des transports publics. C'est aussi imposer une solution plus coûteuse et rallongeant le trajet : créer au travers de Joinville un axe en site propre avenue de l'Europe, avenue des Canadiens, sur le pont de Joinville et avenue Galliéni.

Benoit Willot,

Conseiller municipal

e-mail : [benoit.willot@wanadoo.fr](mailto:benoit.willot@wanadoo.fr)

site Internet: [www.benoitwillot.fr.st](http://www.benoitwillot.fr.st)

téléphone: 06.85.10.52.55

<b>2003 11 IMPÔTS LOCAUX : PAYER (BEAUCOUP) PLUS POUR AVOIR (ENCORE) MOINS</b>
--

Le maire de Joinville vient de décider une augmentation des impôts. Elle passe par une mesure très technique, la réduction de l'abattement général à la base sur le principal impôt communal, la taxe d'habitation. Celui-ci est actuellement de 20% ; l'équipe municipale le réduit à 10%.

Concrètement, cela signifie que chaque contribuable paiera à partir de 2004, 10,87% d'impôts en plus - c'est à dire en moyenne une hausse de 54 € (354 F) par an.

Cette hausse considérable s'appliquera précisément le jour même où disparaîtra un service public essentiel, le centre municipal de santé (ancien dispensaire). Il paraît qu'il manquait 100.000 euros dans le budget de la ville pour le financer.

La méthode choisie pour tenter de cacher à certains la réalité de l'inflation des taxes implique que les Joinvillais vont faire un cadeau fiscal au département, qui ne demandait rien. En effet, la baisse de l'abattement général à la base a des effets en série : les syndicats intercommunaux, l'État et le Conseil général du Val de Marne vont mécaniquement voir leurs contributions augmenter. La part départementale à elle seule est de 105.000 euros : chaque foyer versera 15 euros,. Une somme supérieure à celle qui aurait permis de sauver le centre municipal de santé.

Mais ce qui est extraordinaire, c'est qu'il était possible de ne pas verser cette contribution que personne ne demandait dans les instances val-de-marnaises. Si réellement on avait besoin d'argent en plus, en augmentant le taux de la taxe d'habitation, chaque Joinvillais aurait payé moins, tandis que la commune aurait touché plus.

Avant de préparer ce mauvais coup, le maire a refusé de prendre l'avis des instances consultatives. Pour tenter de justifier son besoin d'argent, il met en avant des dépenses habituelles (écoles) ou qui devraient être affectées à la future communauté d'agglomération (voirie, équipements sportifs, logement social) et qui devraient donc être financées par la taxe professionnelle payée par les entreprises, et non par la taxe d'habitation. Enfin, il inclut un projet (aménagement des Hauts de Joinville) qui doit être équilibré par les recettes qu'il provoquera.

Alors, une hausse injustifiée, injuste, inefficace : décidément, nous devons dire trois fois non à ce mauvais coup. Et trois fois oui au maintien du service public, à une politique de santé et de prévention ainsi qu'à la justice fiscale.

Benoit Willot,

Conseiller municipal

Courriel : [benoit.willot@wanadoo.fr](mailto:benoit.willot@wanadoo.fr); site Internet: [www.benoitwillot.fr.st](http://www.benoitwillot.fr.st)

téléphone: 06.85.10.52.55

## 2004 03 JOINVILLE N'EST PAS UNE ÎLE

Il y a plusieurs sites insulaires dans notre commune : les îles Fanac et des Saint Pères (cette dernière est, hélas, laissée en friche). Les habitants de ces espaces ont choisi d'y vivre dans un cadre particulier, qui a son charme et ses contraintes, notamment un accès difficile.

Pour la plupart d'entre nous, vivre à Joinville, c'est d'abord être installé au cœur d'une région dans laquelle les échanges sont incessants. Nous allons travailler (ou chercher de l'emploi), commercer, nous soigner, nous cultiver et faire du sport dans notre commune parfois, dans toutes les villes voisines aussi voire dans toute la région.

Une politique municipale doit donc être conçue pour insérer au mieux Joinville dans ce riche tissu qui fait l'attrait de l'Île de France. Nous pouvons attirer des entreprises, offrir des opportunités d'emploi, de logement, de loisir ou d'accès aux services à nos habitants.

La finalité de l'action communale n'est pas de permettre à tout le monde de se garer en double file dans un couloir d'autobus pour aller acheter son pain quand on habite à 100 mètres.

Les transports en commun et les circulations douces, c'est à dire le droit des piétons et des cyclistes à avoir un espace protégé, sont les vraies priorités.

Oui, il faudra partager la voirie et réduire l'espace réservé à l'automobile. Oui, il faut faire respecter les règles, comme l'interdiction d'accéder avec un véhicule dans les secteurs piétonniers ou d'encombrer les passages protégés.

Oui, il faut soutenir les projets qui ouvriront plus de possibilités pour rejoindre les villes voisines, les grands équipements et les lieux de vie économique. En le faisant, on enrayera également la baisse d'attractivité de Joinville. Regardons autour de nous, à Paris ou en province : les villes dotées de transports en commun efficaces et de vrais espaces pour les marcheurs ou les cyclistes sont celles qui se développent. Tandis que celles qui, sous prétexte de ne pas gêner l'auto, se laissent asphyxier sont en train de périr.

On a besoin de transports performants à Joinville. Les combats de certains élus de droite contre toutes les améliorations, sous prétexte qu'elles sont dérangeantes, doivent cesser.

Il est urgent de dire un Oui franc au nouveau projet départemental de seconde ligne du bus Trans Val de Marne (TVM). Et il faut agir pour qu'un aménagement de l'avenue Galliéni - respectueux du marché, des commerces de proximité et des liaisons interquartiers - soit engagé au plus vite.

Benoit Willot, conseiller municipal

Courriel : [benoit.willot@wanadoo.fr](mailto:benoit.willot@wanadoo.fr) ; site Internet: [www.benoitwillot.fr.st](http://www.benoitwillot.fr.st)

Téléphone: 06.85.10.52.55

## **200410 LES SERVICES PUBLICS, CLÉ DE LA SÉCURITÉ POUR TOUS**

Le sociologue Robert Castel ouvrait ainsi une rencontre début septembre : « L'insécurité sociale et l'insécurité civile s'additionnent, s'entretiennent l'une l'autre, mais elles ne se confondent pas et c'est une erreur de penser qu'en combattant l'une - l'insécurité civile -, on va résoudre l'insécurité en général. La tolérance zéro peut être légitime, mais en même temps on peut défendre le droit du travail au lieu de le restreindre, ce qui se paie d'une précarité accrue et crée de l'insécurité sociale ».

Certains ont une vision simple de la sécurité : il faut de la police partout. Mais les partis de droite qui tiennent ce discours sont responsables de ce que, aujourd'hui à Joinville, il n'y a plus ni poste de police, ni brigade de gendarmerie. Les patrouilles du commissariat de Nogent sont rarissimes. Quand à la police municipale, supposée compléter les actions des forces nationales, elle vivote, avec des effectifs squelettiques et d'éternels problèmes de recrutement ou de gestion.

Les élus de gauche se sont associés à la demande du conseil municipal en faveur d'une plus grande présence policière sur le terrain. L'abandon actuel est une véritable trahison des promesses des représentants de l'État. Nous plaillons pour le développement de services de prévention et de vigilance. Et nous mettons l'accent sur l'importance de sanctionner, en plus des atteintes aux biens et aux personnes, toutes les formes de délinquance (y compris routière) ou d'incivilité.

Mais les vraies racines de la sécurité, ce sont des services adaptés, disponibles et proches pour tous les habitants. Santé, emploi, logement, loisirs, culture... il n'est pas de mois sans une menace contre un de nos services publics. Le gouvernement après la police et la gendarmerie menace de transférer l'agence Anpe à Nogent. La Poste réduit régulièrement ses services.

La ville n'est pas en reste. Après avoir liquidé le centre socio-culturel Jacques Prévert, vendu les lieux de vacances de Montalivet et Brézé, abandonné le centre social Égalité puis bradé 500 logements Hlm et un foyer de retraités, la majorité municipale s'interroge sur le coût de l'école de musique (licenciant sans préavis 3 enseignants présents depuis 20 ans) et sur celui de l'espace multimédia. Le centre municipal de santé n'existe plus que virtuellement : au mépris de l'avis de milliers d'utilisateurs, le maire l'a fermé en décembre 2003... mais continue d'indiquer sur le site Internet municipal qu'il est ouvert !

La meilleure politique pour assurer une sécurité pour tous, c'est de défendre et étendre tous les services publics nationaux et locaux.

Benoit Willot, conseiller municipal

Courriel : [benoit.willot@wanadoo.fr](mailto:benoit.willot@wanadoo.fr) ; site Internet: [www.joinville.fr.vu](http://www.joinville.fr.vu)

Téléphone: 06.85.10.52.55

Conseil de lecture : Robert Castel, *L'insécurité sociale*, Le Seuil, 2003.

## 2004 11 « DUR ET PÉNIBLE »

Une fois n'est pas coutume, cette tribune commence par une citation de Pierre Aubry. Nous sommes rarement d'accord, mais, là, je dois dire que je souscris à 100% à son commentaire lors du conseil municipal du 28 septembre. Le maire a d'abord proposé une très forte hausse du principal impôt payé par les Joinvillais, la taxe d'habitation. Il a ensuite déclaré que c'était « un minimum », laissant entendre qu'il y aurait d'autres augmentations les prochaines années. Pierre Aubry a enfin commenté : « c'est dur et c'est pénible ».

Pour un ménage moyen sans enfant, la facture grossit de 130 euros (872 F) en 2005 par rapport à 2003. en effet, ce sera pénible pour tout le monde, et c'est vraiment dur à justifier. Une nouvelle fois, aucun investissement nouveau n'est prévu, aucun service public n'est créé : au contraire, après la fermeture du centre municipal de santé fin 2003, la vente de lieux accueillant les associations est prévue cette année.

Cette augmentation passe par une mesure technique peu compréhensible par le contribuable, mais dont l'effet sera très lisible sur la feuille d'impôts.

La majorité municipale a voté la suppression de l'abattement général à la base. Cela signifie concrètement que, après une hausse de 10,87% en 2004, la taxe d'habitation glissera de 13,65% en 2005.

L'alourdissement de la fiscalité sera donc encore plus brutal en 2005 que cette année. En deux ans la somme demandée aux Joinvillais grimpe de plus d'un quart. Remarquons que, à nouveau, ce sont les ménages et eux seuls qui supportent ces nouvelles contributions, puisque les entreprises ne sont pas touchées.

Logement, culture, circulations douces, environnement... La liste des actions qu'il faudrait engager d'urgence est longue. Le maire a été obligé de constater que le nombre de Joinvillais en difficultés était en augmentation ce qui impliquera un renforcement de l'action sociale.

La commune ne peut pas faire face seule à tous ces besoins. Il est indispensable qu'elle s'allie avec d'autres villes, ne serait-ce que pour bénéficier des aides substantielles dont bénéficient les communautés d'agglomération. Il y a là une importante source d'économies et des ressources nouvelles.

il est légitime de lever des impôts pour répondre aux besoins de nos concitoyens. Mais il est anormal de taxer toujours plus les Joinvillais pour ne leur offrir que des services qui rétrécissent comme une peau de chagrin.

Benoit Willot, conseiller municipal

Courriel : [benoit.willot@wanadoo.fr](mailto:benoit.willot@wanadoo.fr) ; site Internet: [www.joinville.fr.vu](http://www.joinville.fr.vu)

Téléphone: 06.85.10.52.55

## 2004 12 QUAND ON S' PROMÈNE AU BORD DE L'EAU

Une grande partie du territoire de Joinville est couverte par l'eau ou affectée à son usage : la Marne, la rivière de Polangis, le canal, l'usine des eaux, les espaces de Voies navigables de France, les clubs nautiques.

Jean Gabin chantait en 1936 « Comm' tout est beau... » en bord de Marne. Le liquide qui vient de nos rivières ou des profondeurs de la terre a beau faire rêver et être abondant, il est fragile. Il nécessite de gros investissements et une attention constante des utilisateurs. Car derrière des intentions affichées louables, les intérêts financiers sont vastes et les sociétés gestionnaires tiennent plus à la pureté de leurs bénéfices qu'à celle du produit qu'elles apportent jusque dans nos verres.

Le fait de vanter les beautés du fleuve qui coule sous nos ponts ne doit pas masquer la réalité. Plusieurs centaines d'habitants de la commune ne sont pas encore reliés au tout-à-l'égout, et leurs rejets s'y déversent, directement ou indirectement. Les eaux de ruissellement de l'autoroute y vont aussi tout droit, contrairement à toutes les réglementations en vigueur.

Joinville fait partie d'un syndicat intercommunal, baptisé Marne Vive, qui a pour objectif « la régénération des eaux de la Marne de manière à les rendre de nouveau propres à la baignade ». Depuis 1993, cet organisme s'est pourtant plus illustré par l'ostracisme dont il a frappé la ville de Champigny que par son efficacité à produire autre chose que de jolies plaquettes.

Les Joinvillais s'approvisionnent à Neuilly-sur-Marne auprès du Syndicat des eaux d'Île de France et la Compagnie Générale des Eaux émet les factures. L'usine des eaux de la Sagep n'alimente que la ville de Paris ; c'est, depuis 1896, est des grands sites de production d'eau potable et une des principales activités économiques de notre commune. Après une rénovation complète en 1998, elle produit 650 000 millions de litres d'eau potable par jour.

Il faut 42 kilomètre et demi de canalisations pour apporter 1 119 043 m<sup>3</sup> (en 2002) d'eau potable aux Joinvillais. Ça a un prix, chacun le comprend. Il est pourtant étonnant de constater que celui-ci est nettement plus cher que dans la plupart des communes voisines. À 3,4768 euro le m<sup>3</sup>, prix théorique car il varie selon les immeubles pour des raisons peu claires, l'eau du robinet est 3% plus chère qu'à Champigny, 16% plus coûteuse qu'à Saint Maur ou encore 52% au dessus des prix parisiens. Il n'y a qu'à Nogent qu'on paie encore plus (+3%).

Le Syndicat des eaux d'Île de France écrit que « les redevances et taxes (55% du prix total) varient d'une commune à l'autre en fonction des programmes d'investissement pour la dépollution et des contraintes de collecte et de traitement des eaux usées ». On a cependant du mal à croire que les villes voisines ont moins de contraintes, ou que Joinville aurait fait des efforts phénoménaux d'assainissement.

Ville traversée et menacée par les eaux, Joinville en vit largement et devrait sans doute en faire une priorité pour ses aménagements futurs. Plusieurs centaines de Joinvillais vivent de l'eau ou pour elle. Les clubs de kayaks ou d'aviron comptent parmi les plus actives et les plus brillantes institutions de la ville. Et le Festival de l'Oh !, à l'initiative du Conseil général, est à chaque fin de printemps, la principale animation que nous connaissions à Joinville.

Benoit Willot, conseiller municipal

Courriel : [benoit.willot@laposte.net](mailto:benoit.willot@laposte.net) ; site Internet: [www.joinville.fr.vu](http://www.joinville.fr.vu)

Téléphone: 06.85.10.52.55

## **2005 01 LES RIVERAINS DES POMPES À ESSENCE CONTRE LE RISQUE DE LEUCÉMIE**

Le benzène est un hydrocarbure, sous-produit du pétrole, qui entre naturellement dans la composition de l'essence et surtout des carburants sans plomb. C'est une substance cancérigène, réglementée dans les milieux professionnels.

Mais sa toxicité, connue de longue date, a-t-elle été sous-estimée ? Des chercheurs américains et chinois affirment dans la revue *Science* (3 décembre 2004) qu'une exposition à des taux très bas endommage certaines cellules sanguines. L'étude montre que les travailleurs d'une usine de chaussures en Chine ont vu baisser de manière importante le nombre de leurs globules blancs, qui jouent un rôle clé dans le système immunitaire. Le taux qu'ils subissaient est cinq fois inférieur à celui considéré comme admissible en France.

Des travaux épidémiologiques, publiés en août 2004 par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), constatent que le risque de leucémie aiguë serait quatre fois plus élevé chez les enfants vivant près des stations service.

Joinville compte cinq stations service, dont deux boulevard de l'Europe. Des riverains se sont émus à la lecture de ces données alarmantes. Ils ont multiplié les démarches en direction des exploitants, des autorités sanitaires et des responsables politiques, exigeant que des mesures soient prises. Un site Internet, baptisé « Riverains de stations service en danger », a été créé (<http://rb.ffzer.net>).

Les pouvoirs publics n'ignorent pas la nocivité du benzène, et la loi sur l'air de janvier 1997 préconise d'en réduire progressivement la concentration. Un Plan de protection de l'atmosphère pour l'Île de France est en cours d'élaboration. Le 30 novembre dernier, sur proposition des élus de l'opposition, le conseil municipal s'est prononcé pour la mise en place immédiate de récupérateurs de vapeur sur toutes les pompes à essence. C'est en effet le seul moyen efficace connu pour réduire les émanations.

Début décembre, les deux stations BP et Esso ont mis en service des récupérateurs de vapeur. L'action des riverains a donc obtenu ses premiers résultats. Il importe maintenant que toutes les autres pompes à essence soient également pourvues de telles installations. Et surtout, il est nécessaire de vérifier l'efficacité réelle des récupérateurs et leur bon fonctionnement.

Benoit Willot, conseiller municipal

Courriel : [benoit.willot@laposte.net](mailto:benoit.willot@laposte.net) ; site Internet : [www.joinville.fr.vu](http://www.joinville.fr.vu)

Téléphone : 06.85.10.52.55

Janine Alquier, Michèle Jeannin, Claude Guiffard et Benoit Willot vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année nouvelle.

<b>2005 02 UNE COMMUNAUTE REDUITE AU MINIMUM VITAL</b>
--

Lors du conseil municipal portant sur la création d'une communauté d'agglomération entre les villes de JOINVILLE-LE-PONT et de SAINT-MAUR les élus socialistes votaient l'abstention.

Partisans du principe d'intercommunalité, favorables à la réunion de nos deux villes, nous avons posé les conditions concernant tout d'abord le périmètre de la future communauté que nous souhaitons voir s'ouvrir aux villes avoisinantes comme Saint Maurice, Champigny voire d'autres municipalités et non ce repli sur soi des deux cités enfermées dans leur boucles de Marne dans un syndrôme insulaire.

Dans les compétences obligatoires le développement économique figure en première ligne, nous pouvions donc espérer une dynamique conjointe des deux villes, bénéfique pour l'emploi. Ce projet n'apporte rien de concret dans ce domaine sensible qui ne saurait se contenter de paroles charitables ou de vœux pieux mais qui appelle une volonté politique active et audacieuse. Bien au contraire nous assistons au départ d'un certain nombre d'artisans et de commerçants, à la fermeture d'entreprises dont les terrains font l'aubaine des promoteurs.

Autre exemple de dysfonctionnement : dans un souci de rééquilibrage, après la fermeture du Centre de Santé, l'ouverture de la maison médicale, maigre substitut, aurait pu être réalisée dans le Bas de JOINVILLE, répondant ainsi à un déficit de structure médicale et à une forte demande des patients, au lieu de cela, située à SAINT-MAUR, sa fréquentation reste à ce jour plutôt discrète.

Un sujet qui fâche : qu'en sera-t-il du projet du TVM quand le maire de SAINT-MAUR en refuse le passage sur son territoire, il s'oppose au choix que nous avons soutenu : celui du développement des transports en commun, celui du désenclavement du quartier de la Fourchette ?

Dans la logique actuelle, les négociations inter - villes n'augurent guère de mieux-être pour les habitants de JOINVILLE.

Afin que cette coopération ne soit pas réduite à sa plus simple expression, afin que cette union puisse voir le jour dans les meilleures conditions, nous sommes particulièrement vigilants vis-à-vis de l'ouverture du périmètre à d'autres villes et nous exigeons une réelle communication faite en temps voulu auprès de tous les élus, sur le contenu des activités et des études mises en commun. C'est bien, convenons-en, le moins que l'on attende d'un fonctionnement démocratique.

Janine ALQUIER

Conseillère municipale socialiste

alquier.janine@wanadoo.fr

## 2005 03 LA TRANSPARENCE ET LA RIGUEUR

La majorité municipale – et Pierre Aubry au premier chef – devraient méditer cette phrase d'un discours que le président de la République prononça devant des chefs d'État africains au Burkina Faso le 5 décembre 1996 : « La bonne gouvernance, c'est sans doute l'efficace et saine gestion des affaires publiques. C'est bien sûr la transparence et la rigueur ». Certes, Jacques Chirac est, selon certains juges, plutôt mal placé pour donner des leçons à qui que ce soit.

Mais avec ces deux termes, on résume le jugement rendu par la Chambre régionale des comptes le 26 novembre 2004 sur la gestion de Joinville entre 1998 et 2002. Il reproche, à trois reprises, un « manque de rigueur » dans les procédures comptables.

La chambre estime la situation d'endettement « préoccupante ». L'encours de la dette par habitant est très supérieur à la moyenne des communes comparables. Les magistrats considèrent que l'absence de « transparence » des documents budgétaires rend difficile toute analyse et, partant, toute bonne gestion de la commune.

L'histoire de Joinville se retrouve dans ces lignes. Les dépenses d'investissement ont fortement diminué, tandis que les impôts augmentent beaucoup, avec la suppression de l'abattement général à la base sur la taxe d'habitation.

Une fait significatif à propos du Centre municipal de santé. Au moment de sa liquidation, en décembre 2003, on nous avait promis qu'un ambitieux service de prévention allait être créé en mairie. Fin 2004, les deux agents qui le composaient, les derniers rescapés du CMS, avaient quitté leur poste. On envisagerait de remplacer peut-être, à terme, l'un d'eux...

Dès le mois de mars, une importante opération va être engagée : la création du plan local d'urbanisme de Joinville, qui prend la suite du plan d'occupation des sols. Nous aurons l'occasion de parler, dans les mois à venir, des enjeux considérables qui se nichent dedans et qui vont définir le devenir de notre ville.

Il est important d'exiger que, là aussi, on en vienne à plus de rigueur et de transparence. J'ai proposé qu'une commission extra-municipale ouvertes aux associations mène les consultations sur les grands thèmes (logement, transports, patrimoine, réglementation, incitations économiques...). Et j'ai également souhaité que les documents soient accessibles à tous les citoyens, notamment en les mettant à disposition sur le site Internet de la mairie.

Benoit Willot, conseiller municipal

Courriel : [benoit.willot@laposte.net](mailto:benoit.willot@laposte.net)

Sites Internet : [www.joinville-actualite.ouvaton.org](http://www.joinville-actualite.ouvaton.org)

Le blog de Benoit Willot : <http://benoit.willot.over-blog.com>

Téléphone : 06.85.10.52.55

## 2005 04 L'AIR ET LE TEMPS

Émanations de CO<sup>2</sup> et de benzène, bruit, embouteillages, accidents... L'augmentation des flux de voitures dans les villes mène à de graves dangers pour notre santé physique et mentale, pour notre survie même. Car en se combinant avec le gaspillage d'énergie et la hausse sans fin des transports par camion, les rejets automobiles contribuent largement au réchauffement climatique.

Les engagements pris avec le protocole de Kyoto, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, ne sont pas seulement l'affaire de quelques gros industriels. Il est indispensable de prendre des mesures à notre échelle, dans nos quartiers.

Il y a au moins trois grands domaines où des initiatives sont à notre portée.

Tout d'abord, les modes alternatifs de déplacement doivent être encouragés. Trottoirs sécurisés et voies piétonnes, pistes cyclables ou transports en commun constituent des alternatives crédibles. Mais, à Joinville, aucun aménagement n'a été fait depuis des décennies. Le 17 février encore, la majorité du conseil municipal a voté une délibération exprimant un « refus du prolongement en site propre du Trans Val-de-Marne ». Or ce bus rapide assurerait une bonne liaison avec des pôles majeurs sur le plan économique, éducatif, culturel ou social, de Noisy-le-Grand à Créteil et Rungis.

Ensuite, l'isolation thermique de l'habitat doit s'accélérer. Trop de cités Hlm ou de logements anciens surconsomment une chaleur inutile car jetée par les fenêtres. En envoyant aux ordures une partie de ce qui devrait être trié, on augmente la facture de traitement de nos déchets, tout en gaspillant à nouveau des richesses. Des efforts d'éducation et de surveillance sont à engager.

Enfin, la production d'énergies renouvelables doit être sérieusement envisagée. Tout le monde connaît l'efficacité des panneaux solaires, mais pas une des constructions récentes à Joinville, pas un seul des équipements municipaux n'en arbore. Les pompes à chaleur sont quasiment inconnues chez nous (alors qu'elles sont généralisées en Allemagne). L'éolien est complètement inexploité en île de France, tandis qu'il couvre déjà le quart des besoins en électricité du Danemark, pays dont le modèle est vanté par nos ministres.

Joinville doit entamer la révision de son plan d'urbanisme et y intégrer un « plan de développement durable ». Comptez sur les élus de gauche pour exiger qu'on prenne des mesures concrètes. Joinville doit participer à l'ambition de faire de l'Île de France une écorégion.

Benoit Willot, conseiller municipal

Courriel : [benoit.willot@laposte.net](mailto:benoit.willot@laposte.net)

Le blog de Benoit Willot : <http://benoit.willot.over-blog.com>

Téléphone : 06.85.10.52.55

<b>2005 05 SERVICES PUBLICS : SITUATION CRITIQUE</b>
--

Aujourd'hui, au moment où l'Etat se désengage d'un certain nombre de ses compétences sans assurer le transfert de leur financement, où dans une situation économique devient de plus en plus inégalitaire et injuste, certaines collectivités tentent de combler les déficits de l'action gouvernementale en assurant le relais et en prélevant sur leur propre budget les fonds nécessaires aux engagements déjà pris. C'est le choix politique de la Région et d'un certain nombre de collectivités dans des domaines de l'emploi, du logement, des transports, de l'environnement, de l'aide sociale ou de la santé, de la culture.

Ici, à Joinville la casse des services publics se poursuit sans égard pour les habitants inquiets

des choix budgétaires décidés par la majorité en place..

Quand l'aide à l'emploi malgré la mise en place d'Agora et cela en liaison avec la mission locale cette aide se résume à la participation de la ville au salon pour l'emploi et à quelques saupoudrages, à quelques velléités, pour finalement peu d'actions efficaces et sans qu'aucune évaluation ne soit envisagée..

Quand le renouveau des Hauts de Joinville ne prévoit que « des logements de qualité » c'est à dire aucun logement social, comme si le logement social ne saurait être de qualité ! Il y a pourtant des exemples à prendre dans les pays européens dans ce domaine comme dans celui de l'environnement en matière des constructions écologiques ou de chauffage moins polluant..

Quand le tracé du TVM est remis en cause, son existence même menacée

Quand l'aide aux plus démunis se réduit comme peau de chagrin.

Quand même le domaine de la sécurité est mis à mal alors que des mesures de prévention et une vigilance accrue permettraient d'assurer une meilleure sécurité pour tous.

Quand les fleurons de notre ville : la culture plus particulièrement le domaine cinématographique et le sport vivent sur leur gloire passée. Ces domaines porteurs d'espoir, riches d'enthousiasme et de dynamisme ne rencontrent au niveau de la municipalité qu'un petit train-train voire un rejet magistral comme le prouve la fermeture de la salle Jacques Prévert. Nous sommes bien loin d'un possible développement économique ou de l'épanouissement personnel que l'on serait en droit d'attendre.

Alors on peut qu'être inquiets de cette dérive et il nous faudra toute l'énergie dont nous pouvons faire preuve et peser de toutes nos forces pour une meilleure gestion des politiques publiques.

Janine ALQUIER

Conseillère municipale.

alquier.janine@wanadoo.fr

## **2005 06 RESPECTER NOTRE VILLE, C'EST LA FAIRE BOUGER**

L'élaboration du plan local d'urbanisme est un passage obligé pour réussir à enfin améliorer notre centre ville. C'est de plus une occasion rare d'avoir un véritable débat sur l'orientation de notre ville pour le prochain quart de siècle. Il faut donc s'en saisir pour avancer quelques idées. Je vais m'y risquer, après la fin des premières consultations des habitants de chaque quartier.

Le développement durable pour aujourd'hui : privilégions les techniques qui préservent les ressources, entraînent des coûts d'entretien moindres et limitent notre impact sur la nature. La ville devra favoriser les constructions de haute qualité environnementale et à haute performance énergétique – et d'abord en en faisant la règle pour tous les bâtiments communaux.

Les circulations douces et le partage de l'espace public : proposons des alternatives à la voiture. Cyclistes, piétons ou usagers des transports en commun luttent chaque jour pour leur droit à se déplacer. Pourtant, beaucoup ne prennent le véhicule que par absence de choix. Il faut cesser de s'opposer à tout projet de nouveau bus et au contraire militer pour l'accroissement des transports de surface.

Une mixité entre vie et travail : au contraire des villes voisines, Joinville continue à perdre des emplois. Il y a certes peu de terrains pour accueillir de grandes sociétés, mais la majorité des emplois vient des petites entreprises. Les entrepreneurs ont besoin d'espaces modestes, évolutifs, pour créer de la richesse et des activités. C'est au milieu des zones d'habitation qu'il faut leur faire de la place.

Des logements pour tous : la crise dramatique impose une action. Année après année, la file d'attente s'allonge. Il y a 50 libérations d'appartements sociaux chaque année, pour plus de 800 demandes aujourd'hui. En 22 ans le parc municipal s'est rétréci d'un cinquième. Par la réhabilitation des immeubles existants et par des constructions nouvelles, dans le respect de l'occupation actuelle des sols, il est indispensable de relancer l'offre d'habitat dans Joinville.

Une culture vivante : Joinville doit être ouverte au monde. Loin d'être un luxe, la vie artistique est aujourd'hui un des principaux vecteurs de développement des cités. Des équipements publics et des incitations à l'installation des créateurs sont de bons investissements pour l'avenir.

Participez nombreux aux prochaines consultations sur le plan d'urbanisme car c'est bien des choix fondamentaux pour une bonne vie à Joinville dont il est question.

Benoit Willot, conseiller municipal

Courriel : [benoit.willot@laposte.net](mailto:benoit.willot@laposte.net)

Le blog de Benoit Willot : <http://benoit.willot.over-blog.com>

Téléphone : 06.85.10.52.55

## 2005 09 DE PLU EN PLUS

Après le Plan d'Occupation des Sols ( POS) le Plan Local d'Urbanisme (PLU )est arrivé.

Le PLU nouveau détermine ses objectifs en intégrant au principe d'aménagement du territoire la notion de plan de développement durable (PADD).

Ce PADD comprend aussi bien le développement économique, la création d'entreprises et l'implantation de nouveaux artisans que la construction de logements répondant aux normes écologiques concernant matériaux de construction, chauffage et isolation que le tracé et le confort des transports en commun que l'extension des réseaux de circulation douce.

Enfin, ce PADD s'accordera avec celui de la ville de Paris afin de créer une zone harmonieuse entre les deux villes au niveau du Bois de Vincennes et des espaces limitrophes.

Particulièrement attentifs à ces nouvelles orientations nous avons insisté à plusieurs reprises et dans différents domaines sur les nouvelles exigences auxquelles les Joinvillais sont très sensibles comme ils l'ont exprimé dans les réunions de quartiers qui se sont tenues dans la ville de mars à juin.

Il y a déjà quelques années nous avons suggéré l'éventualité d'un aménagement de l'île des Saints Pères en parc nautique. Ce projet fort ambitieux il est vrai avait alors déclenché quelques tollés tout azimut « Pas de Lunapark à Joinville ! » alors qu'il s'agissait de ne pas laisser la spéculation immobilière s'accaparer ces terrains mais bien de créer des zones de promenade et de divertissement qui pouvaient à terme déboucher sur un certain nombre d'emplois.

Pour l'heure il semble que si des immeubles de bureau devaient s'implanter, ces constructions pourraient alors être accompagnées d'un réseau de circulations douces reliant les différentes villes de Créteil à Charenton passant par Paris , Saint-Maur, Saint-Maurice et bien entendu Joinville.

Cet été fut chaud, il fut sec et la municipalité comme les autres villes de la Région s'est vue contrainte d'imposer des restrictions concernant l'usage de l'eau.

Que cela nous interpelle dans l'avenir sur l'utilisation de cette eau qui devient plus rare, plus chère, plus précieuse !

Nombre de textes, de décisions sectorielles ont fini par aboutir à l'initiative des 25 états-membres de l'Union Européenne à la mise en place d'une directive « un cadre législatif transparent, efficace et cohérent ». Un certain nombre de principes sont énoncés dans cette directive - cadre parmi lesquels : la nécessité d'une politique intégrée dans le domaine de l'eau, les principes de précaution, de prévention et de correction, le principe du pollueur- payeur, les prises de décision « à un niveau aussi proche que possible des lieux d'utilisation ou de dégradation de l'eau », une approche par bassin hydrographique ( pour la région parisienne il s'agit du bassin Seine -Normandie ) , mais aussi la participation du public.

C'est ainsi qu'un questionnaire sera prochainement proposé à chaque citoyen.

De par la Marne, de par son usine de traitement des eaux, Joinville ville d'eaux, sera particulièrement impliquée dans cette démarche.

Janine ALQUIER

Conseillère municipale

Courriel : alquier.janine@wanadoo.fr

## **2005 10 TROIS FOIS NON : AU VIADUC, AUX BOUCHONS, À LA POLLUTION**

Lors de sa conférence de presse, jeudi 1<sup>er</sup> septembre, le Premier ministre, Dominique de Villepin, a annoncé des investissements publics dans les infrastructures ferroviaires et routières. Il a déclaré qu'il pensait notamment à la liaison A4 et A86 à l'Est de Paris.

A la hauteur de Nogent et Joinville, les deux autoroutes convergent en un tronç commun long d'environ 2 200 mètres dont la capacité d'absorption ne permet pas d'écouler l'ensemble des véhicules. C'est ainsi que se forment, matins et soirs et dans les deux sens de circulation, des bouchons dont la longueur moyenne dépasse régulièrement 10 km. L'ouverture en septembre d'une cinquième voie, en supprimant la bande d'arrêt d'urgence, si elle diminue la tension sur la circulation, renforce par contre les risques : absence de zone d'arrêt en cas d'accident, augmentation du flux en bordure de Marne et donc du bruit, mais aussi des rejets dans l'atmosphère et dans la rivière...

L'État va-t-il donc commencer, dès l'année prochaine, la construction du tunnel, qui a été décidée en 1995 ? Rien n'est moins sûr.

En effet, dans le journal *Le Parisien* (5/09), le directeur du Service interdépartemental de la sécurité et de l'exploitation de la route, un département du ministère de l'équipement, indique que « les accidents du tunnel du Fréjus et du Mont-Blanc ont mis en avant tous les dangers des souterrains. On aurait intérêt à réfléchir à autre chose ».

Autre chose, c'est à dire quoi ? La réponse vient vite, selon le même journal, dans la bouche de Patrick Beaudoin, le député-maire (UMP) de Saint Mandé, qui préside également l'ACTEP (association des collectivités territoriales de l'Est parisien, qui regroupe des villes du Val de Marne et de Seine Saint Denis) : « regardez le viaduc de Millau ! Il y a peut-être des enseignements à tirer ».

Le journal rappelle d'ailleurs que, au printemps, le maire de Nogent, Jacques Martin (UMP), avait proposé « d'améliorer le viaduc en lui ajoutant une voie de chaque côté, en même temps que des protections phoniques ».

En tant que membre du comité de défense des riverains des autoroutes A4 et A86, je proteste contre ce retour à une solution impossible et irresponsable. Joinville n'est pas situé dans la paisible vallée du Tarn, et les voies ne passent pas à 270 mètres au-dessus des habitations : c'est au ras des maisons que circulent plus de 10.500 véhicules par heure...

Le combat des riverains a imposé en 1995 le retrait du projet de viaduc et le choix de réaliser un tunnel. Une déclaration d'utilité publique a été signée, il est temps de la mettre en œuvre et de résoudre enfin les pollutions engendrées par l'ouvrage actuel.

Courriel : [benoit.willot@laposte.net](mailto:benoit.willot@laposte.net)

Le blog de Benoit Willot : <http://benoit.willot.over-blog.com>

Téléphone : 06.85.10.52.55

## 2005 11 UNE VILLE ACCESSIBLE À TOUS

La loi d'orientation sur le handicap du 11 février 2005 a constitué un progrès limité, mais tout de même notable. Elle prévoit la création obligatoire, dans les communes de 5.000 habitants, d'une commission communale pour l'accessibilité. C'est une disposition immédiatement applicable et j'ai proposé au conseil municipal que Joinville en crée une au plus vite.

La commission communale doit dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle recense les logements accessibles et propose des solutions. Chaque année, elle déposera un rapport au conseil municipal.

Heureusement, Joinville n'a pas attendu cette loi pour se préoccuper des conditions que vivent les personnes à mobilité réduite ou souffrant de handicap.

Sur la voirie publique, des aménagements ont été réalisés, mais ils sont loin d'être suffisants ou généralisés. Certains d'entre eux ont d'ailleurs rapidement cessé d'être utilisables, comme les quelques feux aménagés pour les mal-voyants, que le conseil municipal d'enfants avait co-financé.

Tous les bureaux de vote sont, aujourd'hui, aménagés pour rendre leur accès possible aux personnes ayant des difficultés à se déplacer. Cela semble normal, mais à Nogent sur Marne, ville dont la première adjointe fut la secrétaire d'État aux handicapés, Marie-Anne Montchamp, un grand nombre de lieux de vote sont inaccessibles aux invalides.

À Joinville, on compte quelques établissements spécialisés. Un centre d'aide par le travail (CAT), les Ateliers de Polangis, dispose d'une capacité d'accueil de 70 personnes pour leur permettre d'exercer une activité rémunérée d'emballage dans un cadre adapté.

L'organisme de logement social de Paris, l'OPAC, a construit une résidence pour handicapés de 31 logements foyers, livrée en 2000, rue du 42<sup>ème</sup> de Ligne. Le Foyer de Vie est géré par l'association des paralysés de France (APF). Il accueille à temps complet les personnes atteintes de handicap physique.

Mais il reste beaucoup à faire. Une partie importante des équipements publics ne sont pas accessibles. C'est le cas notamment de ceux situés sur l'île Fanac (l'école de musique, les arts plastique, la photo...). Il y a très peu de place de stationnement réservées, et la possibilité de circuler sur les trottoirs est souvent limitée par un stationnement illicite non sanctionné.

La ville a également un autre moyen d'action, pour aider les entreprises qui favorisent l'insertion professionnelle des personnes handicapées : leur réserver une part de ses marchés lors des appels d'offres pour les marchés publics.

La commission communale, dont j'espère qu'elle sera donc vite en place, aura donc fort à faire.

Courriel : [benoit.willot@laposte.net](mailto:benoit.willot@laposte.net)

Le blog de Benoit Willot : <http://benoit.willot.over-blog.com>

Téléphone : 06.85.10.52.55

## 2005 12 LA CANAILLE

Au dix-neuvième siècle, Victor Hugo, dans *Les châtiments*, fait parler un prince, complotant contre son peuple à l'aide de soldats ivres :

*Que fait hors des maisons ce peuple ? Qu'il s'en aille.  
Soldats, mitraillez-moi toute cette canaille !*

Aujourd'hui, d'autres gouvernants parlent plutôt de « racaille », car le terme canaille a un peu changé de sens. Heureusement, on n'utilise plus les mitrailleuses pour mater dans les émeutes. Mais le fossé entre dirigeants et habitants des cités reste tout aussi dramatique.

Au moment où je rédige cette chronique, des véhicules ont été incendiés dans plusieurs quartiers de Joinville le Pont comme dans toutes les villes alentour. Dans les communes voisines, on a vu brûler une crèche, des écoles, une bibliothèque, des bus.... C'est tout l'environnement des bords de Marne qui a été touché par des destructions volontaires, à l'instar d'autres banlieues dans toute la France où entreprises, mairies, gymnases et lieux de culte ont également été touchés.

La destruction du bâtiment de l'Aviron sur l'île Fanac, fin octobre, n'avait, bien sûr, aucun lien direct avec les événements démarrés en Seine Saint Denis quelques jours plus tard. Mais – si tant est que l'acte criminel est confirmé – on est tenté d'y voir une intention commune : la démolition volontaire de biens d'usage collectif par ceux mêmes qui en sont ou pourraient en être les utilisateurs.

Il faut souligner le courage des pompiers, des policiers et de nombre d'agents publics (enseignants, éducateurs, travailleurs sociaux), parfois eux-mêmes victimes des incidents.

L'état d'urgence et les couvre-feux sont apparus à un gouvernement dépassé comme le seul moyen de revenir à un ordre normal.

Pourtant, au-delà du nécessaire retour au calme, il faut analyser la situation. Ce sont DES ENFANTS qui sont en révolte actuellement. Ce sont nos enfants. Leur moyen d'expression violente et destructrice est terrible et inacceptable bien sûr, mais compréhensible. Ils s'en prennent aux voitures, écoles, bibliothèques – peut-être parce que ce sont des symboles d'intégration et de réussite desquels ils se sentent exclus.

La présence de services publics partout en France est, à long terme, la seule assurance d'une véritable sécurité.

La solidarité et le respect qu'on doit aux jeunes des banlieues, comme à tous citoyens, va de pair avec l'exigence qu'on a vis à vis d'eux en leur ordonnant de respecter les autres.

Courriel : [benoit.willot@laposte.net](mailto:benoit.willot@laposte.net)

Le blog de Benoit Willot : <http://benoit.willot.over-blog.com>

Téléphone : 06.85.10.52.55

## 2006 01 CINÉMA : CLAP DE FIN OU ENTRACTE ?

Les industries de l'image ont démarré à Joinville en 1901, quand les frères Jouglia construisent l'usine qui fournit Louis Lumière. Charles Pathé débute le traitement de films deux ans plus tard. Les studios de tournage se développent à partir de 1929. La télévision s'y installe avant de partir en 1985 à Bry sur Marne.

Une trentaine d'entreprises sont installées avec plus de 280 emplois permanents, auxquels il faut ajouter de nombreux intermittents. On est loin des années 1960, mais c'est toujours une activité importante. Plusieurs sociétés ont été incluses dans le pôle de compétitivité à vocation mondiale porté par la région Île de France « Image, Multimédia et Vie numérique », . Ça ne les empêche pas de vivre difficilement.

Née en 1947 de Gaumont et Pathé Cinéma, GTC est rachetée au printemps 2005 par son concurrent, la société Éclair. L'objectif est de « faire jouer des effets d'échelle » entre deux sites Épinay et Joinville, présentés comme « complémentaires » mais sans doute vus comme concurrents.

Rattachés au groupe Quinta Communication, les Auditoriums de Joinville ont travaillé sur 38 longs-métrages en 2004, une baisse sensible sur les années précédentes (48 en 2001) mais toujours 35% du marché. En 2005, les résultats n'ont pas été à la hauteur des prévisions et le président de la filiale a été démis de ses fonctions en octobre. Un rapprochement avec LTC, autre branche du groupe est attendu.

La société Excalibur, fondée en 1982 et spécialisée dans les effets spéciaux, s'est diversifiée dans l'évènementiel et la muséographie. On y réalise de la post-production numérique et des images de synthèse. Un atelier de production construit des maquettes et décors. Le 21 septembre, elle a été mise en liquidation judiciaire. Elle comptait 25 salariés.

Le Sénat a adopté le 1<sup>er</sup> décembre un amendement au projet de loi de finances pour 2006, autorisant les collectivités territoriales à exonérer de taxe professionnelle les entreprises de l'audiovisuel.

Pour la commune, la seule exonération de GTC représenterait une perte de 700.000 euros. Si Joinville ne lui accorde pas cette exemption, le groupe Éclair pourrait être tenté d'aller voir si d'autres lieux fiscaux ne sont pas plus cléments. En soutenant cette mesure, le gouvernement organise en fait un dumping fiscal, une concurrence entre les villes à coup de chantage à l'emploi.

Courriel : [benoit.willot@laposte.net](mailto:benoit.willot@laposte.net)

Le blog de Benoit Willot : <http://benoit.willot.over-blog.com>

Téléphone : 06.85.10.52.55

Janine Alquier, Michèle Jeannin, Claude Guiffard et Benoit Willot vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année nouvelle.

## 2006 02 L'ARGENT DE LA MISÈRE

Le logement est hélas en France toujours un drame national. Mais si notre société refuse de se donner les moyens de le résoudre, elle répugne à voir sous ses yeux le spectacle de la misère. Donc, lorsque des familles sont dans la rue, l'administration française ou les organismes humanitaires entrent en action, pour trouver des solutions d'urgence. On héberge les enfants et parents dans des centres d'accueil ou, à défaut, dans des hôtels.

L'hôtel du quartier des Canadiens à Joinville le Pont, qui portait jusque récemment l'enseigne Campanile s'est, en quelques années, transformé en un foyer d'accueil pour personnes sans logis. Sur 5 étages, 72 des 112 chambres de l'établissement sont louées à des organismes sociaux. Fin septembre 2005, 143 personnes occupaient les lieux, y compris 45 enfants dont 19 étaient scolarisés, majoritairement dans la commune. Ils avaient été placés là par un tour-opérateur, mandaté par des organismes d'aide aux personnes en difficulté (Samu social, etc.).

La direction a changé à l'automne et les nouveaux propriétaires sont entrés en conflit avec l'intermédiaire. Le tour-opérateur préférait les placer ailleurs, dans un hôtel qui ne rechignerait pas à ses conditions ; les gestionnaires de l'hôtel voulaient une part plus grande du prix payé par les services sociaux. Mais dans cette lutte commerciale, il y avait des victimes : les résidents, ballottés d'un lieu à l'autre dans toute l'Île de France alors que certains avaient des enfants scolarisés à Joinville.

Un Collectif de soutien aux familles hébergées, soutenu par le réseau Éducation sans frontières, et l'association de parents d'élèves FCPE Joinville a organisé des réunions, diffusé un tract, mené une manifestation à Paris et des interventions auprès de toutes les parties concernées. Son action a été couronnée de succès car l'année 2006 a commencé avec une bonne nouvelle : toutes les familles ont vu leur séjour prolongé...

On doit s'étonner de voir que des centaines de personnes peuvent vivre ainsi d'hôtel en hôtel, pendant plusieurs années. Les dépenses sont énormes pour la collectivité : ne serait pas moins cher et plus humain de produire des habitations adaptées à leurs besoins ?

Jamais – selon le maire – la ville n'a été informée ni consultée sur l'implantation de ce foyer sauvage. Mais elle assure une part substantielle du coût social de ces hébergements.

Le problème de fond est l'absence de logements sociaux dans nombre de villes. Parmi les voisines de Joinville, Saint Maur, Saint Mandé et Vincennes ont été sanctionnées en décembre 2005. Le préfet du Val de Marne leur a infligé des amendes supplémentaires, parce qu'elles ne font pas d'effort pour produire des logements sociaux. Le maire de Saint Maur se vante auprès de ses habitants de refuser d'appliquer la loi Solidarité et renouvellement urbain. Voilà un scandale qu'il faut faire cesser.

Courriel : [benoit.willot@laposte.net](mailto:benoit.willot@laposte.net)

Internet : [www.joinville-le-pont.info](http://www.joinville-le-pont.info)

Téléphone : 06.85.10.52.55

## 2006 03 PEUT-ON VIVRE SANS CULTURE ?

La réponse est sans doute oui. Bien sûr, on sait se nourrir, travailler, échanger, faire du sport, s'informer sans jamais s'intéresser à la peinture, à la sculpture, au cinéma, à la littérature ou à la musique. Mais que c'est triste.

*Aujourd'hui c'est dimanche les cinémas sont pleins*

*Les oiseaux dans les branches regardent les humains*

*(Jacques Prévert)*

Photographes, écrivains, peintres, musiciens ou autres artistes sont de plus en plus nombreux à Joinville le Pont. On en trouve d'ailleurs tout autant dans les cités populaires, comme Égalité, que dans les quartiers cossus. L'île Fanac apparaît comme un havre pour un bon nombre d'entre eux.

Les artistes ne sont pas seulement des hurluberlus, des marginaux. Se sont aussi des acteurs économiques de premier plan. Dans nos sociétés avancées, le nombre de créateurs augmente. Il leur est bien souvent difficile de se faire connaître, de trouver leur public.

Car, si Joinville loge des créateurs d'importance, et si les Joinvillais profitent sans doute autant que d'autres des musées, théâtres ou salles de concert de l'Île de France, la commune n'est pas vraiment un lieu réputé pour qui veut accéder à la culture. Pas d'auditorium, pas de galeries, pas d'espaces d'exposition – si ce n'est l'incommode hall de la mairie, pas d'ensembles d'ateliers...

Pourtant, il y a quelques lieux, quelques groupes, quelques personnalités qui s'efforcent de faire vivre la culture chez nous qu'il faudrait mieux faire connaître. En matière de théâtre, nous avons le choix entre deux troupes, plus complémentaires que rivales.

Les Baladins de Joinville constituent un ensemble amateur, mais avec un encadrement professionnel et des spectacles souvent très aboutis. Jouant dans la salle municipale Pierre et Jacques Prévert, ils offrent des représentations généralement de qualité.

Le théâtre François Dyrek est d'une autre catégorie. La petite salle de Polangis est mal connue, mais son maître d'œuvre, le comédien Claude Mann, en a fait un lieu remarquable où chaque trimestre, plusieurs pièces sont créées, dans une ambiance particulièrement conviviale. En février, *Cyrano de Bergerac*, l'œuvre d'Edmond Rostand, y est présentée dans une adaptation passionnante. Il ne manque guère qu'un nombre suffisant de spectateurs pour faire de ce théâtre de quartier un lieu magique. Allez-y vite...

Courriel : [benoit.willot@laposte.net](mailto:benoit.willot@laposte.net)

Internet : [www.joinville-le-pont.info](http://www.joinville-le-pont.info)

Téléphone : 06.85.10.52.55

## **2006 04 EAU : REVENIR À UNE GESTION DIRECTE POUR MAÎTRISER LES PRIX**

L'association de consommateurs UFC - Que choisir a réalisé une étude sur le prix de l'eau. Elle estime que l'eau distribuée par le Syndicat des eaux d'Île de France (SEDIF), l'organisme qui dessert Joinville le Pont, serait facturée 2,5 fois plus chère que ce qu'elle coûte. Les responsables du SEDIF ont vivement critiqué ce travail.

Par rapport à d'autres agglomérations, selon l'association, la facture est également très défavorable à notre structure intercommunale. Le prix facturé serait 1,7 fois plus élevé que le prix de revient à Lyon et à Reims, 1,5 fois à Strasbourg, Angers et Nantes, 1,4 à Paris et à Lille.

L'étude menée sur 31 communes de France montre que les prix de l'eau pratiqués dans les grandes agglomérations urbaines sont, selon UFC - Que choisir « parfaitement abusifs ». Pour l'organisation, les entreprises en charge de cette activité « constituent des bénéficiaires faramineux puisque les taux de marge nette sur chiffre d'affaires oscillent entre 26 et 42% ».

Quant au SEDIF, UFC - Que choisir estime qu'il atteint des sommets « inouïs » avec une marge nette de 59%. Le préjudice des 4 millions de consommateurs du SEDIF (dont les Joinvillais) atteindrait 230 millions d'euros sur l'année 2004. UFC - Que choisir en conclut que « au vu de ces chiffres, il est évident que le SEDIF doit renégocier immédiatement son contrat avec son délégataire ».

Deux entreprises se partagent le marché des grandes villes : Véolia et Suez. Cette concentration extrême indique que le jeu concurrentiel est défaillant. Par conséquent, à chaque renouvellement de contrat, les maires doivent envisager sérieusement l'opportunité d'un retour en régie publique. La menace de ce retour reste en effet le seul moyen immédiat d'accroître l'intensité de la concurrence.

L'association appelle à une réforme de la politique industrielle de l'eau et demande que le projet de loi sur l'eau rende obligatoire l'avis du Conseil de la concurrence pour chaque renouvellement de contrat des villes de plus de cent mille habitants. Elle veut également que l'on crée un haut conseil de l'eau qui établira des normes de prix et des comparatifs entre les villes. Enfin, l'organisation de consommateurs propose que le Parlement mette en place une mission d'information qui étudiera les moyens de mettre fin à la concentration industrielle du secteur de la distribution et de l'assainissement de l'eau.

Le renouvellement de la concession de délégation accordée par le SEDIF devrait avoir lieu en 2008. Il me paraît pertinent d'envisager une reprise du service public de l'eau en régie directe comme plusieurs communes ou intercommunalités l'ont fait récemment (à l'exemple de Grenoble) – et comme le fait depuis toujours la ville de Saint Maur.

Courriel : [benoit.willot@laposte.net](mailto:benoit.willot@laposte.net)

Internet : [www.joinville-le-pont.info](http://www.joinville-le-pont.info)

Téléphone : 06.85.10.52.55

## **2006 05 URBANISME : N'INTERDISONS À LA VILLE DE VIVRE**

La construction du plan local d'urbanisme (PLU) a permis un débat, qui était certes ouvert à tous mais, en pratique, n'a concerné qu'un nombre un peu restreint de personnes. La qualité des échanges au cours des dizaines de réunions publiques ne doit pas nous faire oublier que l'urbanisme n'est pas seulement fait pour protéger des situations acquises. Il doit permettre d'imaginer la ville de l'avenir.

On a peu entendu les entrepreneurs, les jeunes, ceux recherchent ou vont chercher un logement... C'est pourquoi je reprends ici 5 idées, qui sont en décalage avec l'état actuel du projet de PLU.

### *Attirer des entrepreneurs*

La mixité entre l'habitat et l'activité est une des clés des territoires dynamiques. Ce sont souvent la commodité des espaces et la qualité de la vie qui attirent les entrepreneurs. Les règles d'urbanisme doivent encourager l'installation d'opérateurs économiques dans la ville, en veillant à écarter les sociétés bruyantes ou polluantes.

### *Permettre de construire dans le cadre des équilibres actuels*

La ville a atteint un équilibre dans une grande part de ses quartiers. Il ne faut pas faire venir des milliers de personnes, mais on ne doit pas non plus chasser les jeunes Joinvillais – faute de leur offrir des logements ou des possibilités de construction. Certaines évolutions demandées dans le cadre du nouveau PLU, comme l'abaissement du coefficient d'occupation des sols (COS), ou la taille minimale des terrains (250 m<sup>2</sup>), sont justifiables prises isolément. Cependant, si on les met bout à bout, on bride fortement les opportunités, et on crée une inégalité avec les occupants actuels. En effet, plus du quart des terrains construits ont une surface inférieure à 250 m<sup>2</sup>, et une très grande proportion des parcelles dépassent le COS projeté.

### *Respecter les différents modes de vie*

Conformément à la loi, le droit de ceux qui préfèrent se loger autrement doit être respecté. Ainsi, il serait judicieux de prévoir quelques emplacements pour des caravanes ou des bateaux habitables. Sinon, ils risquent d'être imposés par l'État !

### *Aller vers une ville durable*

Les normes de haute qualité environnementale (HQE) s'imposeront à terme à tous. Le surcoût à l'investissement sera rapidement amorti dans les consommations, et l'effet sur l'environnement sera bien meilleur. Il est donc intelligent d'anticiper, et de faire en sorte que cette exigence d'avenir soit d'ores et déjà intégrée dans le plan d'urbanisme.

### *Coordonner la réglementation à l'échelle de l'agglomération*

C'est à l'échelle de l'agglomération parisienne, bien plus que de la seule ville de Joinville, que les problèmes urbains se posent. C'est donc bien à ce niveau qu'il convient, dès que possible, d'avoir une approche coordonnée.

Courriel : [benoit.willot@laposte.net](mailto:benoit.willot@laposte.net)

Internet : [www.joinville-le-pont.info](http://www.joinville-le-pont.info)

Téléphone : 06.85.10.52.55

## 2006 06 AUTOROUTE : L'ÉTERNEL RETOUR DES PROJETS DÉMENTIELS

La construction du viaduc autoroutier de l'A4, qui domine le quartier de Polangis et le quai de la Marne, avait provoqué la destruction de 210 pavillons. En 1977, un nouveau danger était annoncé : doubler les infrastructures, pour permettre d'assurer la continuité de l'autoroute A86, en construction. La municipalité de gauche, dirigée alors par Guy Gibout, s'était vivement opposée à ce saccage programmé. L'association pour la sauvegarde de l'environnement de Polangis (ASEP), récemment formée, était à la pointe du combat.

Une génération plus tard, la question reste hélas d'actualité.

Les deux autoroutes A4 et A86 convergent en un tronç commun de 2 200 mètres dont la capacité d'absorption ne permet pas d'écouler l'ensemble des véhicules. C'est ainsi que se forment, matins et soirs, des bouchons qui dépassent régulièrement 10 km. Les Joinvillais supportent non seulement le flux automobile, mais aussi le bruit, la pollution de l'air et celle de l'eau car aucune protection n'existe sur les superstructures actuelles.

En 1987, l'enquête publique pour deux ponts parallèles à ceux déjà construits, était lancée. Plus de 7.600 personnes signaient une pétition contre le viaduc et des actions spectaculaires étaient lancées. La pression des riverains avait conduit l'État à abandonner le projet aérien en 1995. En même temps la construction d'un tunnel était décidée. Déclaré d'utilité publique le 20 novembre 1998, il était confirmé en 2003 par un autre décret, toujours en vigueur.

Mais certains élus de droite voient les choses autrement : Patrick Beaudouin, député-maire (UMP) de Saint Mandé relançait l'idée d'un viaduc en déclarant, dans le journal *Le Parisien* (5/09/2005) : « regardez le viaduc de Millau ! Il y a peut-être des enseignements à tirer ». Jacques Martin, maire UMP de Nogent et conseiller général a fait réaliser un numéro spécial du journal municipal en octobre 2005, pour soutenir l'idée d'un viaduc... Relayant ces demandes, le préfet du Val de Marne, Bernard Tomasini, annonce le 25 avril 2006 qu'il a « retenu la construction d'un nouveau viaduc » pour le doublement de l'autoroute A4 par l'A86 entre Nogent et Maisons Alfort. *Le Parisien* résume son intervention par ces mots : « le souterrain est mort, vive le viaduc ! ».

Dans le même temps, la ville de Neuilly sur Seine vient de lancer une étude pour enterrer totalement la voie routière qui la traverse. Dans le même département, le tunnel de l'A86 est en train de se terminer. À l'ouest de la capitale, on enterre les autoroutes ; à l'est, on enterre les projets.

En 2006, comme en 1977, les élus de gauche de Joinville le Pont sont totalement opposés au viaduc !

Courriel : [benoit.willot@joinville-le-pont.info](mailto:benoit.willot@joinville-le-pont.info)

Internet : [www.joinville-le-pont.info](http://www.joinville-le-pont.info)

Téléphone : 06.85.10.52.55

## **2006 09 LA DANSE ET LES ACTIVITÉS CULTURELLES MANQUENT D'ESPACE**

Où danser à Joinville ? Il y a évidemment les guinguettes, mais pour ceux qui veulent apprendre la danse, la question se pose chaque année. Il y a eu la Capitainerie du port, mais elle sert aujourd'hui – ce qui semble normal – au capitaine et aux usagers du port. Les différents gymnases sont sur-occupés, et mal adaptés.

Le nombre d'élèves inscrits à l'école de danse augmente, de manière constante. En 2006, 451 personnes sont inscrites dans les 3 disciplines de danse (classique, afro, contemporain).

Une pétition a été lancée par des parents pour demander à la mairie de résoudre enfin ce problème. Lors de l'assemblée générale de l'association Fanac, en mairie de Joinville le 27 juin dernier, le représentant de la municipalité, Gérard Outtier, n'a pu que regretter une situation sur laquelle il semble n'avoir que peu de prise. Le maire adjoint a envisagé, à moitié en forme de boutade, « un 2<sup>ème</sup> Algeco devant la mairie ».

Les services culturels de la mairie, conscients du problème car ils sont confrontés aux réclamations constantes, avaient bien préparé un projet d'équipement destiné à figurer dans le programme d'aménagement des Hauts de Joinville. Il a été écarté du dossier en cours de préparation pour la future zone à aménager.

Il n'y a d'ailleurs pas que la danse qui ne dispose pas de lieux adaptés à la pratique de son activité. L'école de musique, logée petitement et peu accessible, a laissé la batterie dans un bâtiment mal insonorisé, au grand dam des voisins. Il n'y a pas d'équipement municipal pour la pratique du théâtre, et les salles de la mairie sont réquisitionnées pour cela.

Autrefois, la commune disposait avec le centre Jacques Prévert, boulevard du maréchal Leclerc, d'un bâtiment dédié à l'animation socio-culturelle. Sa vente a été un des premiers actes de Pierre Aubry, quand il fut élu maire.

Courriel : [benoitwillot@joinville-le-pont.info](mailto:benoitwillot@joinville-le-pont.info)

Internet : [www.joinville-le-pont.info](http://www.joinville-le-pont.info)

Téléphone : 06.85.10.52.55

## 2006 10 DES CHAISES VIDES DANS LES ÉCOLES DE JOINVILLE ?

Le 4 septembre, c'est le retour à l'école de la plupart des élèves. Il y aura pourtant des chaises vides dans certaines classes, celles des enfants expulsés cet été en application de la politique décidée par le gouvernement. Pourtant, la circulaire du 13 juin 2006 permet de régler en douceur la situation des familles installées en France avec des enfants scolarisés et ayant fait de réels efforts d'intégration.

Juste avant la rentrée, 7 enfants ont dû rejoindre la Roumanie, l'Ukraine, le Maroc, le Mali ou le Nigéria. Depuis la mi-août, les arrêtés préfectoraux de reconduite aux frontières tombent, et les arrestations, y compris en famille, se multiplient.

Dans le Val de Marne, les forces de l'ordre ont procédé le 17 août à l'expulsion de plus de 500 personnes du squat de Cachan aux fins affichées d'arrêter les sans papiers ; le ministre de l'intérieur a laissé au maire de la ville la responsabilité de l'hébergement des familles dans un gymnase, bien que l'ancien immeuble occupé soit propriété d'État. Parmi les anciens occupants, la famille D., accepte son hébergement provisoire à l'hôtel Ibis d'Orly. Le 31 août, en dépit des engagements du préfet, les parents sont expédiés au centre de rétention du Mesnil-Amelot, et leur petit garçon de deux ans et demi est placé dans un foyer à Vitry.

À Joinville, 5 familles, hébergées dans un hôtel ont entamé des démarches en vue d'obtenir une autorisation de séjour. Toutes correspondent pleinement aux critères définis et 6 de leurs 9 enfants sont élèves des écoles primaires et maternelles de la commune.

Lundi 4 septembre, 8h30 ; N., 9 ans, et R., 10 ans, faisaient leur rentrée dans à Joinville. Après les avoir accompagnés, leurs parents allaient chercher une lettre recommandée à la poste. Leur demande était rejetée par la préfecture car ils seraient arrivés « extrêmement récemment » en France. Pourtant, les enfants venaient d'entamer leur troisième année scolaire...

N. et R. peuvent se retrouver dans l'avion du jour au lendemain vers une destination où ils n'ont plus de liens.

Le Réseau Éducation sans frontières et des associations de parents d'élèves leur apportent un soutien concret ; les enseignants ont manifesté leur solidarité. J'ai accepté de parrainer 3 des jeunes scolarisés dans notre ville.

Avec les organisations attachées à la défense des droits de l'homme, dans une optique humanitaire, nous continuons à agir pour le droit aux études des enfants et la régularisation de leurs parents.

Courriel : [benoitwillot@joinville-le-pont.info](mailto:benoitwillot@joinville-le-pont.info)

Internet : [www.joinville-le-pont.info](http://www.joinville-le-pont.info)

Téléphone : 06.85.10.52.55

## 2006 11 POUR UN CHANGEMENT RADICAL EN MATIÈRE D'ÉNERGIE

Au début des années 1980, Joinville avait été en pointe en matière de prise en compte des alternatives énergétiques. Avec l'appui de l'agence de l'environnement (ADEME) des panneaux solaires avaient été installés sur un bâtiment de l'Office municipal d'Hlm, la conversion de chaudières était testée et que l'isolation des bâtiments était renforcée à l'Égalité. Avenue Galliéni, un immeuble était conçu avec des normes en avance pour l'époque. Mais c'était sous une autre municipalité...

Depuis, peu de progrès ont été faits sur la voie d'une consommation raisonnable et du développement des énergies renouvelables. Pourtant, la pollution, le réchauffement climatique ou la hausse de prix des carburants fournissent mille et une raisons de s'engager franchement dans une autre politique, aussi dans notre ville.

Le secteur public commence à s'investir avec le lancement cet automne d'EDF énergies nouvelles. L'économie sociale et solidaire est déjà très présente.

Tout d'abord, il faut s'approvisionner en énergies les moins polluantes possibles. Une société coopérative *Enercoop* se démarque des autres fournisseurs en proposant de l'électricité d'origine renouvelable.

Ensuite, il est nécessaire d'aider les entreprises publiques ou privées à améliorer leur bilan énergétique. On peut s'inspirer des *7 vents* du Cotentin, société coopérative d'intérêt collectif (Scic) qui a réalisé un audit de 30 bâtiments publics. Elle a pu ensuite leur proposer des solutions adaptées : bois énergie, biogaz, éolien, géothermie, solaire thermique ou photovoltaïque, petit hydraulique, pile à combustible. Dans l'Orne, *Bois Bocage Énergie* organise une filière locale d'approvisionnement en bois déchiqueté qui a permis de diviser par deux la facture de chauffage. Une autre Scic, *Énergies partagées*, permet de mettre en commun des productions en énergies renouvelables.

Les efforts de réorientation de notre approvisionnement et de maîtrise de notre consommation ne sont cependant qu'une étape. Il est judicieux et rentable de soutenir des filières économiques fondées sur ces nouveaux créneaux. C'est ce qui se fait à Chelles (Seine et Marne) où le *Pôle énergies renouvelables environnement* gère une zone d'activité économique aux normes HQE (haute qualité environnementale) centrée sur les énergies renouvelables et l'environnement. Les services y sont réalisés par des entreprises d'insertion ou adaptées.

Joinville doit se doter d'un Agenda 21 local, c'est à dire un plan de développement durable se situant dans la logique de la conférence de Rio (1982).

Courriel : [benoitwillot@joinville-le-pont.info](mailto:benoitwillot@joinville-le-pont.info)

Internet : [www.joinville-le-pont.info](http://www.joinville-le-pont.info)

Téléphone : 06.85.10.52.55

## **2006 12 ÉLARGISSEMENT DES AUTOROUTES A4 ET A86 : UN RISQUE BIEN RÉEL**

J'avais intitulé ma tribune libre de juin 2006 dans ce magazine « autoroute : l'éternel retour des projets démentiels ». Je craignais un élargissement des viaducs qui surplombent Joinville, contre lequel les municipalités de gauche puis de droite se sont battues depuis près de 25 ans.

Les documents remis pour la concertation autour de l'aménagement du tronc commun aux autoroutes A4 et A86 est venu raviver mes inquiétudes.

Il est là, bien réel, ce scénario destructeur, au travers des formules anodines de « rétablissement d'une bande d'arrêt d'urgence » et « d'aménagements complémentaires ». Et les propositions « environnementales » apparaissent comme des sucreries, destinées à faire passer une pilule amère.

Bien sûr, nous sommes pour le traitement des rejets d'effluents, pour les protections phoniques, pour la réduction des émissions lumineuses nocturnes, pour des liaisons douces... Ce serait, d'ailleurs, la simple application de la loi. Mais nous sommes d'abord opposés à toutes nouvelles voies autoroutières.

La raison de notre refus se lit dans le dossier fourni par les services de l'équipement du ministère des transports : « il n'est pas nécessaire d'augmenter de manière significative la capacité de ce tronçon. »

Toute création de voies supplémentaires serait inutile, car les portions en amont et en aval ne permettent nullement d'accueillir un trafic supplémentaire, tandis que l'aménagement actuel a permis de fluidifier le passage sur le tronc commun.

Ce serait coûteux, et le financement de cette opération est encore totalement hypothétique. Mais surtout, cette nouvelle agression contre notre environnement pourrait présager de bien plus grandes menaces pour les années suivantes.

Il ne faut pas se tromper dans le débat qui s'est engagé. Le risque pour Joinville, ce n'est pas l'emplacement d'un pilier, ce n'est pas le matériau utilisé pour une éventuelle passerelle, ce n'est pas non plus la localisation d'un chantier ou d'un centre de traitement. Ce dont il faut avoir peur, c'est de cette cinquième voie permanente dont veulent plusieurs de nos voisins influents et les services de l'État.

Courriel : [benoitwillot@joinville-le-pont.info](mailto:benoitwillot@joinville-le-pont.info)

Internet : [www.joinville-le-pont.info](http://www.joinville-le-pont.info)

Téléphone : 06.85.10.52.55

Les élus de la lise à gauche, au pluriel vous rappellent que pour pouvoir participer aux choix cruciaux qui s'offriront à vous en 2007 lors des élections présidentielle et législatives, il est important de vous inscrire en mairie sur les listes électorales avant le 31 décembre 2006.

## 2007 01 CONCERTATIONS : LE DISCOURS ET LA MÉTHODE

L'année 2006 a été particulièrement riche en débats publics avec 5 opérations majeures pour l'avenir de notre ville : aménagement des Hauts de Joinville, plan d'urbanisme, construction sur le parking du RER, bus TVM, autoroute.

Mais à quoi ont servi ces dizaines de réunions, les milliers de personnes qui ont exprimé leur avis écrit ou oral ?

La rénovation des Hauts de Joinville a été lancée en mai 2000. La mairie retient une équipe d'urbanistes en juin 2003 et la concertation publique démarre à cette date. Depuis, elle se poursuit... Le cahier placé à l'hôtel de ville se couvre de messages en tous genres, la plupart sans le moindre rapport avec le sujet. La énième version du projet, présentée en décembre 2006, remet totalement en cause le choix fait en 2003. De nouvelles réunions publiques se tiennent, avec de nombreuses incertitudes sur des points majeurs. Il n'y a aucune synthèse, aucun compte rendu des débats précédents, et chaque nouvelle version du projet prétend avoir trouvé enfin une solution complète au devenir du quartier – ce qui sera démenti par la suivante.

Le passage en bordure de Joinville et de Champigny d'un bus à haut niveau de service (projet est-TVM) constitue le seul projet d'investissement dans les transports en commun dans l'Est parisien ayant fait l'objet d'une décision formelle. Les réunions publiques ont été particulièrement animées, la polémique a fleuri, mais de tout ceci, rien n'est sorti. Ni conclusion, ni perspective, ni décision n'ont encore eu lieu, 6 mois après ces échanges et près de 10 ans après le lancement du projet !

L'aménagement ou l'élargissement du tronc commun aux autoroutes A4 et A86 montre qu'il y a d'autres façons de débattre. Pilotée par un organisme indépendant, la Commission nationale du débat public, la concertation a de toutes autres règles. Les réunions sont préparées, les documents sont accessibles à tous, des présentations claires et courtes sont faites. La parole est organisée, chaque avis, même le plus farfelu, est écouté, et quand une question se pose, la réponse est recherchée par l'animateur.

Résultat, tous les participants ont l'impression d'avoir progressé. Personne ne pourra contester la validité d'arguments autant débattus, de faits vérifiés. Avec une organisation méthodique du débat public, on passe d'un faux-semblant à de véritables échanges. On a les prémices d'une démocratie participative que j'appelle de mes vœux.

Benoit Willot

Courriel : [benoitwillot@joinville-le-pont.info](mailto:benoitwillot@joinville-le-pont.info)

Internet : [www.joinville-le-pont.info](http://www.joinville-le-pont.info)

Téléphone : 06.85.10.52.55

Janine Alquier, Michèle Jeannin, Claude Guiffard et Benoit Willot espèrent que l'année 2007 vous permettra de réaliser tous vos vœux.

## 2007 02 DES LOGEMENTS POUR TOUS

Lors du recensement de 1990, le taux de logements sociaux de Joinville-le-Pont se situait encore au-dessus de 29%, ce qui fait, aujourd'hui encore, que la municipalité dit parfois que la ville a une part d'habitat Hlm de « près de 30% ». En réalité, la situation actuelle est un peu différente.

L'institut des statistiques économiques (Insee) comptait, lors du dernier recensement (1999) une part de 26%. La préfecture du Val de Marne retenait, en 2003, la référence de 25%. Joinville respecte donc toujours les critères de la loi « Solidarité et renouvellement urbain » qui impose à toutes les communes urbaines que 20% de leur parc d'habitations soit accessible aux personnes à revenus modestes. Mais la baisse est sensible, et doit nous amener à nous interroger pour l'avenir.

La réduction de la part consacrée au logement n'est pas inattendue. Elle est la conséquence d'une politique, menée dans les années passées par le maire, Pierre Aubry, qui a vendu à des particuliers plus de 150 appartements qui relevaient, autrefois, de l'office municipal Hlm. Sur injonction du préfet, cette pratique malsaine est aujourd'hui abandonnée. Mais on se souviendra que, en 25 ans de mandat, Pierre Aubry a fait vendre un quart du parc social municipal, sans qu'un seul nouveau logement ne soit construit.

Trois pistes me semblent à explorer pour faire face aux besoins des Joinvillais, puisqu'aujourd'hui environ 900 d'entre eux sont inscrits en tant que demandeurs de logements.

Il est d'abord nécessaire de réserver une place au logement social dans les opérations d'urbanisme, et particulièrement dans la rénovation des Hauts de Joinville. Sur les quelques 330 logements qui y sont prévus, il serait normal qu'une centaine soient aptes à accueillir des familles non fortunées.

Ensuite, il faut faciliter la création de petites unités à loyers contrôlés, notamment en proposant d'accompagner des propriétaires privés qui souhaiteraient louer des biens dont ils n'ont pas l'usage, éventuellement en y réalisant des travaux.

Enfin, il conviendrait d'améliorer l'environnement des groupes Hlm qui sont encore en situation médiocre. C'est le cas des immeubles de la rue de Paris, sans lesquels la rénovation du cœur de la ville ne sera pas achevée. Mais le plus urgent est l'indispensable rénovation de la cité Égalité, la plus ancienne de la ville, qui attend depuis 20 ans que son propriétaire (la société France Habitation) tienne les promesses d'amélioration faites lorsque le maire lui a cédé les immeubles.

Le droit au logement n'est pas seulement un débat juridique, il doit devenir réalité.

Benoit Willot

Courriel : [benoitwillot@joinville-le-pont.info](mailto:benoitwillot@joinville-le-pont.info)

Internet : [www.joinville-le-pont.info](http://www.joinville-le-pont.info)

Téléphone : 06.85.10.52.55